

Le présent document d'offre (le « **document d'offre** ») constitue une offre de ces titres uniquement dans les juridictions où elles peuvent être légalement offertes à la vente et uniquement par des personnes autorisées à vendre ces titres et aux personnes à qui elles peuvent être légalement offertes à la vente. Le présent document d'offre n'est pas, et ne doit en aucun cas être interprété comme, un prospectus ou une publicité ou une offre publique de ces titres.

Ces titres n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi sur les valeurs mobilières américaine** »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de personnes américaines ou de personnes aux États-Unis. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis ou à des ressortissants américains ou à des personnes se trouvant aux États-Unis, ou pour leur compte ou leur bénéfice. Les termes « États-Unis » et « personne américaine » ont la signification qui est donnée aux termes « United States » et « U.S. person » dans le règlement intitulé Regulation S de la Loi sur les valeurs mobilières américaine. Aucune vente de titres ne sera effectuée aux États-Unis en vertu du présent document d'offre.

17 juin 2025

DEUXIÈME VERSION DU DOCUMENT D'OFFRE MODIFIÉ ET MIS À JOUR SOUS LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

(augmentation du placement par rapport au document d'offre daté du 3 juin 2025 incluant une
modification d'ordre administrative)

ucore

Ucore Rare Metals Inc. (la « **société** » ou « **Ucore** »)

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Qu'offrons-nous?

Offre :	Placement privé d'unités de la Société (« unités ») sur la base des meilleurs efforts, chaque unité étant composée d'une action ordinaire de la Société (une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 1,75 \$ par action ordinaire pendant une période de 36 mois suivant la date de clôture (telle que définie au présent document d'offre). Chaque action ordinaire donne droit à un vote lors de toutes les assemblées d'actionnaires, permet de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration de la Société et permet de participer au partage des biens et des actifs de la Société en cas de dissolution ou de liquidation. Les actions ordinaires ne sont assorties d'aucun droit de préemption, de souscription, de rachat ou de conversion. D'autres modalités des bons de souscription seront énoncées dans une convention relative aux bons de souscription qui sera datée vers la date de clôture, dont la forme et le contenu seront convenus par la Société et Red Cloud Securities Inc. (le « placeur principal ») et dont une copie sera disponible sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR+ ») à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca.
Prix d'offre :	1,20 \$ par unité (le « prix d'offre »).
Montant du placement:	Un maximum de 11 666 667 unités, pour un produit brut pouvant atteindre 14 000 000 \$ (le « placement »). Il n'y a pas de montant minimum pour le placement.

	Les placeurs pour compte (tels que définis aux présentes) ont l'option (l'« option des placeurs pour compte »), pouvant être exercée en tout ou en partie à tout moment jusqu'à 48 heures avant la clôture du placement, d'augmenter la taille du placement d'un maximum de 1 250 000 unités supplémentaires au prix d'offre, pour un produit brut supplémentaire pouvant atteindre 1 500 000 \$. Si l'option des placeurs pour compte est exercée en totalité, le produit brut total pour la Société sera de 15 500 000 \$.
Date de clôture :	Une ou plusieurs tranches le ou vers le 19 juin 2025, ou toute autre date déterminée par la Société et le placeur principal (la « date de clôture »).
Bourse :	Les actions ordinaires sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « UCU » et sur l'OTCQX Best Market (l'« OTCQX ») sous le symbole « UURAF ».
Dernier cours de clôture :	Le dernier cours de clôture des actions ordinaires sur le TSXV et sur l'OTCQX le 16 juin 2025 était respectivement de 1,53 \$ et de 1,14 \$ US.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Ucore procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, l'émetteur déclare ce qui suit:

- ***L'émetteur est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.***
- ***L'émetteur a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.***
- ***Ucore se prévaut de la dispense prévue par la Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté (la « décision ») et peut placer des titres sous le régime de la dispense qui y est prévue.***
- ***Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 50 000 000 \$.***
- ***L'émetteur ne clora ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants le placement.***
- ***L'émetteur n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour l'émetteur demande l'approbation de porteurs de titres.***

Sauf indication contraire, toutes les références à des « dollars » et à des « \$ » dans le présent document d'offre renvoient à des dollars canadiens. Les références à « \$ US » dans le présent document d'offre se rapportent aux dollars américains.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document d'offre contient de l'« information prospective » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable, qui est fondée sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et convictions internes actuelles de la Société. L'information prospective incluse dans le présent document d'offre est donnée uniquement à la date du présent document d'offre. Ces énoncés prospectifs et cette information prospective comprennent, sans s'y limiter : les énoncés concernant les attentes de la Société en ce qui concerne l'utilisation du produit et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; la réalisation du placement, s'il doit être réalisé; la levée du produit maximal du placement; l'exercice de l'option des placeurs pour compte, en tout ou en partie; la date de clôture prévue; les conditions des transactions et des ententes définitives décrites dans le présent document, ainsi que l'échéancier et la réalisation de celles-ci; et la réalisation des objectifs commerciaux de la Société, ainsi que l'échéancier, les coûts et les avantages qui en découlent. Les énoncés prospectifs ou l'information prospective se rapportent à des événements et à des performances futurs et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction sur la base des informations dont dispose actuellement la Société. Ces énoncés prospectifs et cette information prospective peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiées par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « potentiel », « est attendu », « anticipé », « est ciblé », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe », ou « croit » ou la forme négative de ceux-ci ou des variations de ces mots et phrases ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », ou « seront » pris, se produiront ou seront atteints.

Les énoncés prospectifs ou l'information prospective sont soumis à divers risques et incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux reflétés dans ces énoncés prospectifs et cette information prospective, y compris, sans s'y limiter, les risques relatifs à : la capacité de la filiale de la Société, IMC (telle que définie dans les présentes), à développer sa technologie RapidSX™ et à démontrer sa viabilité commerciale (en particulier dans les applications à grande échelle commerciale); la capacité de la Société à obtenir ou à retenir des partenaires et/ou des fournisseurs supplémentaires pour le CMS (tel que défini dans les présentes) de la Société en Louisiane, aux États-Unis, et pour d'autres CMS proposés; la capacité de la Société à obtenir un financement externe suffisant pour (i) financer le développement continu et le déploiement commercial de RapidSX™ par IMC, (ii) financer le développement continu de plans d'ingénierie spécifiques et d'autres plans requis pour les CMS potentiels de la Société, (iii) financer les travaux nécessaires à la création d'un nouveau rapport technique (*Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers*) des *Autorités canadiennes en valeurs mobilières* démontrant que le projet Bokan-Dotson Ridge de la Société est réalisable et économiquement viable pour la production d'ÉTR (telles que définies dans le présent document) et de matériaux minéraux et métaux coproduits, ainsi que pour les prix du marché en vigueur à ce moment-là, sur la base d'accords d'enlèvement avec les clients supposés, et (iv) fournir un fonds de roulement suffisant à la Société et, le cas échéant, rembourser toute dette en cours due par la Société lorsqu'elle devient exigible; la capacité d'IMC à protéger ses droits de propriété intellectuelle sur RapidSX™; l'émergence potentielle d'autres technologies supérieures de métallurgie et de séparation des métaux; l'attraction et la rétention de personnel qualifié et la capacité de la Société et d'IMC à retenir les membres clés de son personnel; un changement potentiel de la législation en (i) Louisiane et/ou du soutien exprimé par l'État de Louisiane concernant la poursuite du développement de la CMS de la Société située en Louisiane ou (ii) en Alaska et/ou du soutien exprimé par l'*Alaska Industrial Development and Export Authority* (AIDEA) concernant le développement de Bokan; tout besoin de financement supplémentaire; la capacité de la Société à atteindre les étapes et les objectifs prévus dans l'entente visant l'autre transaction modifiée (tel que défini dans le présent document), ainsi que les ententes ou lettres d'intention respectives (le cas échéant) pour toute autre forme de soutien gouvernemental à Ucore; la volatilité des marchés financiers; les risques environnementaux; le fardeau de la réglementation gouvernementale et des autorisations; les risques liés à la concurrence; les risques liés à l'assurance; les risques opérationnels; les conflits d'intérêts potentiels; l'impact des crises de santé publique; les risques de litige; la volatilité du prix des actions ordinaires; la dilution potentielle des actionnaires actuels et potentiels; les risques de change; les normes d'information financière; le changement climatique; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; les mesures supplémentaires liées au commerce imposées par les États-Unis ou le Canada, y compris l'augmentation des droits de douane, les restrictions sur les chaînes d'approvisionnement transfrontalières ou les barrières réglementaires supplémentaires; et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires. Cette liste n'est pas exhaustive des facteurs susceptibles d'affecter les énoncés prospectifs ou l'information prospective de la Société. L'information prospective comprend des déclarations sur l'avenir et est intrinsèquement incertaine, et les réalisations réelles de la Société ou d'autres événements ou conditions futurs peuvent différer matériellement de ceux reflétés dans l'information prospective en raison d'une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs, y compris, sans limitation, ceux mentionnés dans le rapport de

gestion d'Ucore pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 et d'autres documents disponibles à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca.

La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou l'information prospective se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations et informations. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux déclarations et information prospective. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il est fait et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour l'information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'un changement de circonstances ou autre.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Ucore se concentre sur les technologies de séparation des métaux critiques présentant un potentiel de production, de croissance et d'évolutivité à court terme. La vision et le plan de la Société consistent à devenir une société de technologie avancée de premier plan, fournissant des produits et des services de séparation à l'industrie des métaux critiques. Grâce à des partenariats stratégiques, ce plan comprend le développement d'une chaîne d'approvisionnement nord-américaine verticalement intégrée en éléments de terres rares (« **ÉTR** »), la perturbation du contrôle de la République populaire de Chine sur cette chaîne d'approvisionnement, l'établissement de relations d'approvisionnement à long terme en matières premières, le développement d'une installation de traitement des terres rares lourdes et légères dans l'État américain de Louisiane, le développement subséquent de complexes de métaux stratégiques (« **CMS** ») aux États-Unis et au Canada, l'établissement de relations à long terme avec les fabricants de métaux, d'alliages et d'aimants, et le développement à plus long terme des ressources minérales en terres rares lourdes de la Société à Bokan Mountain, sur l'île du Prince de Galles, en Alaska.

Le 8 mai 2020, la Société a acquis Innovation Metals Corp. (« **IMC** »), une société privée axée sur la recherche et le développement de technologies, notamment le processus RapidSX™ exclusif d'IMC pour la séparation et la purification prévues à des coûts relativement bas des terres rares et d'autres métaux technologiques, via une forme accélérée d'extraction par solvant. IMC commercialise actuellement cette approche pour les terres rares afin de permettre aux entreprises minières, de recyclage des métaux et autres d'être compétitives sur le marché mondial actuel.

Au quatrième trimestre 2023, Ucore a achevé le programme de mise en service officielle de son usine de démonstration commerciale RapidSX™ TRE située à Kingston, en Ontario, et procède actuellement à des essais de démonstration de sa technologie de séparation RapidSX™ avec une variété de matières premières prospectives. Ces démonstrations sont des activités préalables et essentielles à : (i) la création physique prospective du CMS prévu par la Société, situé en Louisiane, aux États-Unis; et (ii) la participation de la Société à des opportunités de coentreprises liées à l'utilisation de son procédé RapidSX™.

Le 29 mai 2025, Ucore a organisé une cérémonie officielle d'inauguration des travaux du CMS en Louisiane, qui est la première installation commerciale de raffinage des terres rares de la Société.

En outre, la Société détient une participation effective de 100 % dans le projet Bokan-Dotson Ridge, qui est un gisement d'ÉTR dont la mise en valeur est prévue à Bokan Mountain, dans le sud-est de l'Alaska, aux États-Unis. Le développement d'une mine à Bokan et le développement futur potentiel d'un CMS d'Alaska font partie de la stratégie d'Ucore visant à développer une chaîne d'approvisionnement en ÉTR en Amérique du Nord, particulièrement axée sur les ÉTR nécessaires aux aimants des moteurs de véhicules électriques.

Événements récents

Le 31 janvier 2025, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé sans intermédiaire (le « **placement privé de janvier 2025** ») de 3 600 000 unités au prix de 0,60 \$ l'unité, pour un produit brut de 2 160 000 \$. Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, chaque bon de souscription entier permettant à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,75 \$ pour une période de 36 mois suivant la date de clôture. Le produit du placement privé de janvier 2025 est utilisé pour le fonds de roulement général de la Société.

Le 28 février 2025, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé sans intermédiaire (le « **placement privé de février 2025** ») de 1 955 800 unités au prix de 0,60 \$ l'unité, pour un produit brut de 1 173 480 \$. Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, chaque bon de souscription entier permettant à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,75 \$ pour une période de 36 mois suivant la date de clôture. Le produit du placement privé de février 2025 est également utilisé pour le fonds de roulement général de la Société.

Le 29 mai 2025, la Société a organisé une cérémonie officielle d'inauguration des travaux de son CMS situé à l'England Airpark à Alexandria, en Louisiane. Le CMS constitue la première étape du déploiement commercial par Ucore de la plateforme technologique RapidSX™. Il est prévu qu'une fois opérationnel, le site de 80 800 pieds carrés produira des quantités commerciales d'ÉTR critiques, telles que le néodyme, le praséodyme, le dysprosium et le terbium, qui sont essentielles à la production d'aimants permanents en terres rares pour les véhicules électriques, les turbines éoliennes et les applications de défense nationale.

Le 2 juin 2025, la Société a annoncé qu'elle avait signé un contrat définitif pour l'accord de financement le plus important de la Société à ce jour, l'attribution de 18,4 millions de dollars américains au titre de la première phase de production par le ministère de la Défense américain des États-Unis (« **ministère de la Défense américain** »), qui avait été annoncée de manière préliminaire par la Société le 14 mai 2025. Cette attribution porte à 22,4 millions de dollars américains (environ 30,7 millions de dollars) le financement total dans le cadre de l'entente existante visant l'autre transaction (l'« **entente visant l'autre transaction** ») entre la Société et le *U.S. Army Contracting Command-Orlando*. Les financements que la Société reçoit du ministère de la Défense américain en vertu de l'entente visant l'autre transaction, tel que modifié par l'accord définitif susmentionné (l'« **entente visant l'autre transaction modifiée** »), ne sont pas remboursables par la Société. L'objectif de l'attribution supplémentaire de 18,4 millions de dollars américains par le ministère de la Défense américain est de faciliter la construction de la première machine RapidSX™ commerciale de la Société et de l'infrastructure de soutien à son CMS d'Alexandria, en Louisiane.

Le 3 juin 2025, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une lettre d'engagement avec le placeur principal, au nom des placeurs pour compte, dans le cadre du placement. Par la suite, le 5 juin 2025, la Société a annoncé que le livre d'ordres du placement avait été sursouscrit et clôturé.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important concernant les titres placés qui n'ait été divulgué dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La société a l'intention d'utiliser le produit net provenant du placement principalement pour ce qui suit :

- a) la finalisation d'ententes en amont pour l'approvisionnement en matières premières à base de terres rares mixtes et d'ententes d'écoulement en aval avec les clients pour le projet de CMS de la Société en Louisiane;
- b) l'achèvement des contrats existants avec le ministère de la Défense américain et Ressources naturelles Canada (« **RNCan** »);
- c) essais de confirmation de colonne à l'échelle commerciale;
- d) l'avancement des dessins et des plans d'ingénierie (actuellement en cours) pour le projet de CMS de la Société; et
- e) les besoins généraux en fonds de roulement, y compris l'entretien des concessions de Bokan Mountain et le bail relatif au CMS en Louisiane.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Au 31 décembre 2024 (date des derniers états financiers vérifiés de la Société), le fonds de roulement (déficit) de la Société était de (4 039 891 \$). Au cours des cinq premiers mois de 2025, la Société a principalement consacré son temps et ses dépenses à l'avancement des étapes et des obligations de la Société envisagées par l'entente visant l'autre transaction, et à la négociation d'ententes d'écoulement et de matières premières pour la Société (voir « *Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?* » ci-dessous). En se basant sur le fonds de roulement actuel de la Société de 119 894 \$ au 31 mai 2025, la disponibilité prévue des fonds est de 15 736 233 \$ dans le cas du placement minimal et de 30 306 233 \$ dans le cas du placement maximal, en supposant l'exercice intégral de l'option des placeurs pour compte et, dans chaque cas, en supposant qu'aucune unité n'est vendue à des acheteurs figurant sur la liste du président (tel que défini ci-dessous). Voir la section « *Frais et commissions* » ci-dessous.

		Dans l'hypothèse d'un montant minimum uniquement	Dans l'hypothèse du placement maximum ⁽¹⁾
A	Montant à lever par ce placement	0 \$	15 500 000 \$
B	Commissions de placement et frais	0 \$	930 000 \$
C	Frais estimatifs du placement (par exemple, frais juridiques, comptables, d'audit)	150 000 \$	150 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B + C)$	(150 000) \$	14 420 000 \$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois, déduction faite des conversions et renégociations de dettes attendues (déficit)	119 894 \$	119 894 \$
F	Sources de financement supplémentaires ⁽²⁾	15 766 339 \$	15 766 339 \$
G	Total des fonds disponibles: $G = D + E + F$	15 736 233 \$	30 306 233 \$

Notes :

¹Dans l'hypothèse où l'option des placeurs pour compte est exercée en totalité.

²Les sources de financement supplémentaires comprennent 6,3 millions de dollars américains, soit la partie du financement accordé par le ministère de la Défense américain conformément à l'extension du projet de 18,4 millions de dollars américains et à l'augmentation de l'entente visant l'autre transaction de 4 millions de dollars américains de la Société, que la Société s'attend à recevoir au cours des 12 prochains mois; 3,1 millions de dollars conformément au financement accordé par RNCAN et le Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques de l'Ontario; et 3,6 millions de dollars, soit le financement attendu d'un partenaire stratégique.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles par ordre de priorité	Dans l'hypothèse d'un montant minimum uniquement	Dans l'hypothèse du placement maximum ⁽¹⁾
Achèvement des contrats avec le ministère de la Défense américain et RNCAN	3 920 000 \$	3 920 000 \$
Test de colonne RapidSX™ à l'échelle commerciale	2 145 582 \$	2 145 582 \$
Ingénierie détaillée et autorisation - CMS Louisiane	2 877 618 \$	2 877 618 \$
Commencer la construction - CMS Louisiane	0 \$	14 000 000 \$
Bail - CMS Louisiane	364 500 \$	364 500 \$
Titres et entretien de Bokan Mountain	359 488 \$	359 488 \$
Fonds de roulement (dépenses, dettes et excédent) ⁽²⁾	6 069 045 \$	6 639 045 \$
Total : égal à G dans les fonds disponibles dans le tableau ci-dessus	15 736 233 \$	30 306 233 \$

Notes :

¹Dans l'hypothèse où l'option des placeurs pour compte est exercée en totalité.

²Ces chiffres représentent les frais généraux et administratifs prévus par la Société, le paiement des dettes et créances à court terme actuelles et prévues, ainsi que le capital excédentaire qui restera à la disposition de la Société pour une utilisation future.

L'affectation des capitaux et l'échéancier prévisionnel décrits ci-dessus représentent les intentions actuelles de la Société sur la base de ses plans et de sa situation commerciale actuels, qui pourraient changer à l'avenir en fonction de l'évolution de ses plans et de sa situation commerciale. Bien que la Société ait l'intention de dépenser le produit du placement comme indiqué ci-dessus, il peut y avoir des circonstances où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds peut être jugée prudente ou nécessaire et peut varier matériellement par rapport à ce qui est indiqué ci-dessus, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, y compris la capacité de la Société à exécuter son plan d'affaires. Voir la section « *Mise en garde concernant l'information prospective* » ci-dessus.

Les derniers états financiers intermédiaires de la Société comprenaient une note sur la continuité de l'exploitation. Depuis le dépôt de ces états financiers intermédiaires, comme annoncé le 2 juin 2025, Ucore a conclu un amendement définitif à l'entente visant l'autre transaction existante avec le ministère de la Défense américain d'un prix fixe de 4 millions de dollars américains, pour une augmentation de 18,4 millions de dollars américains, portant ainsi le financement total en vertu de l'entente à 22,4 millions de dollars américains (environ 30,7 millions de dollars). Ce financement supplémentaire devrait soutenir la construction d'une machine commerciale RapidSX™ prête à la production et de l'infrastructure connexe à Alexandria, en Louisiane. Après la réalisation du placement, la Société s'attend raisonnablement à disposer de fonds pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à ses besoins de liquidités pendant une période de 12 mois suivant le placement.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Au cours des 12 derniers mois, la Société a levé un produit brut total de 8 459 235 \$, composé de : (i) le produit brut d'une augmentation de la limite de crédit d'une entente de prêt avec Orca Holdings, LLC, d'un montant de 2 724 090 \$; (ii) le produit brut d'un placement privé sans intermédiaire, qui a été clôturé le 14 novembre 2024, d'un montant de 2 401 665 \$; (iii) le produit brut du placement privé de janvier 2025, clôturé le 31 janvier 2025, d'un montant de 2 160 000 \$; et (iv) le produit brut du placement privé de février 2025, clôturé le 28 février 2025, d'un montant de 1 173 480 \$.

Ces fonds ont été employés comme suit :

Description	Montant	Variations par rapport à ce qui a été indiqué précédemment comme emploi des fonds, le cas échéant, et raisons de ces variations
Dépenses de développement liées à l'avancement de la technologie RapidSX de la Société	2 813 610 \$	Aucun écart par rapport à l'emploi projeté des fonds.
Travaux d'ingénierie pour le CMS de la Société situé en Louisiane	59 035 \$	
Remboursement partiel de la dette à long terme de la Société	834 765 \$	
Remboursement partiel de la dette à court terme de la Société	110 000 \$	
Fonds de roulement	3 738 695 \$	
Dépenses d'exploration et de développement relatives au projet Bokan-Dotson Ridge de la Société	271 252 \$	
Solde du produit non utilisé	631 878 \$	
Total :	8 459 235 \$	

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Placeurs pour compte :	Red Cloud Securities Inc. en tant que placeur pour compte principal et unique teneur de livre, et Raymond James Ltd. (collectivement, les « placeurs pour compte »).
Type de rémunération :	Rémunération en espèces et options de rémunération (telles que définies dans le présent document).
Commission en espèces :	Commission en espèces égale à 6,0 % du produit brut du placement (étant entendu qu'une commission en espèces de 3,0 % est applicable au produit brut des unités vendues à des acheteurs figurant sur une liste du président à déterminer par la Société (la « liste du président »)).
Options de rémunération :	Un nombre d'options de rémunération (les « options de rémunération ») correspondant à 6,0 % des unités vendues dans le cadre du placement (étant entendu qu'un nombre d'options de rémunération correspondant à 3,0 % est applicable à l'égard des unités vendues à des acheteurs figurant sur la liste du président). Chaque option de rémunération permettra à son détenteur d'acquérir une action ordinaire (une « action de rémunération ») au prix d'exercice de 1,20 \$ par action de rémunération pendant une période de 36 mois suivant la clôture.

Les placeurs pour compte se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

À la connaissance de la Société, elle n'est pas un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » à l'un des placeurs pour compte, au sens du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants:

- a) le droit de résoudre votre achat de titres auprès de la Société;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre la Société et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b ci-dessus, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

Vous devez vous référer aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire pour connaître les détails de ces droits ou consulter un conseiller juridique.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver plus d'informations sur nous?

Les investisseurs potentiels (tels que définis dans le présent document) et les détenteurs de titres peuvent accéder aux documents d'information continue de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, sous le profil de la Société.

Pour plus d'informations sur la Société, visitez notre site web à l'adresse suivante : www.ucore.com.

Veillez vous référer à l'annexe A - « Reconnaissances, engagements, déclarations et garanties de l'investisseur » et à l'annexe B - « Collecte indirecte de renseignements personnels » ci-jointes.

Les investisseurs devraient lire ce document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les aspects fiscaux, juridiques, les facteurs de risque et les autres aspects de leur investissement dans les unités.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières à compter du 17 juin 2024, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Date : 17 juin 2025

Par : « Pat Ryan »

Nom : Pat Ryan

Titre : Président et chef de la direction

Par : « Peter Manuel »

Nom : Peter Manuel

Titre : Vice-président, chef des finances et secrétaire
corporatif

ANNEXE A

RECONNAISSANCES, ENGAGEMENTS, DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE L'INVESTISSEUR

Chaque acquéreur d'unités (l'« **investisseur** ») fait, et est réputé faire, les reconnaissances, engagements, déclarations et garanties suivants à la Société et aux placeurs pour compte, à la date des présentes et à la date de clôture :

- a) l'investisseur confirme (i) qu'il possède les connaissances et l'expérience nécessaires en matière financière et commerciale pour être en mesure d'évaluer les mérites et les risques de son investissement dans les unités (y compris la perte potentielle de la totalité de son investissement); (ii) qu'il connaît les caractéristiques des unités (et des titres sous-jacents) et comprend les risques liés à un investissement dans celles-ci; et (iii) qu'il est en mesure de supporter le risque économique de perte de son investissement dans les unités et comprend qu'il peut perdre la totalité de son investissement dans les unités;
- b) l'investisseur réside dans la juridiction communiquée aux placeurs pour compte ou à la Société et l'investisseur a été sollicité pour acheter dans cette juridiction;
- c) la souscription des unités par l'investisseur ne contrevient à aucune des lois sur les valeurs mobilières applicables dans la juridiction où réside l'investisseur et ne donne lieu à aucune obligation de la part de la Société : (i) de préparer et de déposer un prospectus ou un document similaire ou d'enregistrer les unités (ou les titres sous-jacents) ou d'être enregistrée auprès d'une autorité gouvernementale ou réglementaire ou de déposer un rapport ou un avis auprès d'une telle autorité; ou (ii) d'être soumise à des obligations d'information continue en vertu de la législation sur les valeurs mobilières de cette juridiction;
- d) à moins que l'investisseur n'ait remis séparément à la Société et aux placeurs pour compte une lettre de déclaration américaine (auquel cas l'investisseur fait les déclarations et prend les engagements qui y sont énoncés), l'investisseur (auquel cas l'investisseur fait les déclarations, donne les garanties et prend les engagements qui y sont énoncés), l'investisseur (i) n'est pas aux États-Unis, dans ses territoires ou possessions, dans un État des États-Unis ou dans le District de Columbia (collectivement, les « **États-Unis** »), (ii) était en dehors des États-Unis au moment où l'ordre d'achat des unités a été émis, (iii) ne souscrit pas les unités pour le compte d'une personne aux États-Unis (iv) ne souscrit pas les unités pour les revendre aux États-Unis, et (v) ne s'est pas vu offrir les unités aux États-Unis;
- e) l'investisseur est conscient que les actions ordinaires et les bons de souscription n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi sur les valeurs mobilières américaine** »), ou des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis, et que les actions ordinaires et les bons de souscription ne peuvent être offerts, vendus ou autrement cédés, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans tout État ou territoire des États-Unis ou dans le district de Columbia, sans enregistrement en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières américaine et de toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables dans les États, ou sans respect des exigences d'une dispense à un tel enregistrement. Il reconnaît que la Société n'a pas l'obligation ni l'intention de déposer une déclaration d'enregistrement en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières américaine en ce qui concerne la vente ou la revente des actions ordinaires et des bons de souscription;
- f) les fonds représentant le montant total de souscription qui seront avancés par l'investisseur à la Société en vertu des présentes, selon le cas, ne constitueront pas des produits de crime au sens de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (Canada) (la « **LRPCFAT** ») ou au sens de la loi des États-Unis intitulée « *United States Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act* », telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre (la « **Loi PATRIOT** »), et l'investisseur reconnaît que la Société peut être légalement tenue à l'avenir de divulguer le nom de l'investisseur et d'autres informations relatives à la souscription des unités par l'investisseur, à titre confidentiel, conformément à la LRPCFAT et à la Loi

PATRIOT, et que, à sa connaissance : (i) aucun des fonds de souscription devant être fournis par l'investisseur (A) n'a été ou ne sera dérivé de ou lié à une activité considérée comme criminelle en vertu des lois du Canada, des États-Unis ou de toute autre juridiction; ou (B) n'est offert au nom d'une personne qui n'a pas été identifiée par l'investisseur; et (ii) il informera rapidement la Société s'il découvre que l'une de ces déclarations cesse d'être vraie, et fournira à la Société les informations appropriées à cet égard;

- g) ni la Société, ni les placeurs pour compte, ni aucun de leurs administrateurs, employés, dirigeants, affiliés ou représentants respectifs n'ont fait de déclarations écrites ou orales à l'investisseur : (i) qu'une personne revendra ou rachètera les actions ordinaires ou les bons de souscription composant les unités; (ii) qu'une personne remboursera tout ou partie du montant de la souscription; ou (iii) quant au prix ou à la valeur future des actions ordinaires ou des bons de souscription composant les unités;
- h) l'investisseur n'achète pas les unités en ayant connaissance d'une information importante concernant la Société qui n'a pas été généralement divulguée. Les unités de l'investisseur ne sont pas achetées par l'investisseur en raison d'un fait important, et l'investisseur n'a pas connaissance d'un fait important (tel que défini dans les lois, règlements et règles sur les valeurs mobilières, ainsi que dans les décisions et politiques générales, les interprétations écrites et les instruments multilatéraux ou nationaux adoptés par les autorités de réglementation des valeurs mobilières de la juridiction dans laquelle l'investisseur réside ou est soumis (les « **lois sur les valeurs mobilières** »)) ou d'un changement important (tel que défini dans les lois sur les valeurs mobilières) concernant la Société qui n'a pas été généralement divulguée et la décision de l'investisseur de faire la présente offre et d'acquérir ses unités n'a pas été prise à la suite d'une déclaration orale ou écrite de fait ou autre faite par la Société ou toute autre personne, ou en son nom, et elle est entièrement fondée sur le document d'offre;
- i) si les lois sur les valeurs mobilières applicables ou la Société l'exigent, l'investisseur signera, remettra et déposera ou aidera la Société à déposer les rapports, engagements et autres documents relatifs à l'émission et/ou à la vente des unités qui peuvent être exigés par une commission des valeurs mobilières, une bourse ou une autre autorité de réglementation;
- j) la Société se prévaut d'une dispense à l'obligation de fournir à l'investisseur un prospectus en vertu des lois sur les valeurs mobilières et, en conséquence de l'acquisition des unités en vertu de cette dispense, l'investisseur peut ne pas recevoir les informations qui devraient autrement être fournies en vertu des lois sur les valeurs mobilières;
- k) si l'investisseur est :
 - i. une société, l'investisseur est dûment constitué et existe valablement en vertu des lois de sa juridiction de constitution et dispose de l'autorité et de tous les pouvoirs juridique et corporatifs nécessaires pour souscrire les unités conformément aux conditions énoncées dans le présent document d'offre;
 - ii. une société en nom collectif, un syndicat ou toute autre forme d'organisation non constituée en société, l'investisseur dispose de la capacité juridique et de l'autorité nécessaires pour souscrire les unités conformément aux conditions énoncées dans le présent document d'offre et a obtenu toutes les approbations nécessaires à cet égard; ou
 - iii. une personne physique, l'investisseur est majeur et a la capacité juridique de souscrire les unités conformément aux conditions énoncées dans le présent document d'offre;
- l) l'investisseur a la responsabilité d'obtenir les conseils juridiques et fiscaux qu'il juge appropriés dans le cadre de l'exécution du présent document d'offre et des transactions envisagées dans le présent document d'offre, et que l'investisseur ne s'appuie pas sur les conseils juridiques ou fiscaux fournis par la Société ou ses conseillers;

- m) la souscription des unités et la réalisation des opérations décrites dans le présent document par l'investisseur n'entraîneront pas de violation importante, ne seront pas en conflit avec, ne constitueront pas un manquement important en vertu de, ni ne créeront un état de fait qui, après avis ou écoulement du temps, ou les deux à la fois, constituerait un manquement important à toute condition ou disposition des documents constitutifs, des statuts ou des résolutions de l'investisseur si celui-ci n'est pas une personne physique, des lois sur les valeurs mobilières ou de toute autre loi applicable à l'investisseur, de tout accord auquel l'investisseur est partie, ou de tout jugement, décret, ordonnance, loi, règle ou réglementation applicable à l'investisseur;
- n) l'investisseur a obtenu tous les consentements et autorisations nécessaires pour lui permettre d'accepter de souscrire les unités conformément aux conditions énoncées dans le présent document d'offre et l'investisseur a par ailleurs respecté toutes les lois applicables, obtenu tous les consentements gouvernementaux ou autres requis, respecté toutes les formalités requises et payé toutes les taxes d'émission, de transfert ou autres dues dans tout territoire en rapport avec l'achat des unités et l'investisseur n'a pris aucune mesure qui ferait ou pourrait faire en sorte que la Société agisse en violation des exigences réglementaires ou légales de tout territoire en rapport avec le placement ou la souscription de l'investisseur;
- o) l'investisseur achète les unités à des fins d'investissement uniquement et non en vue de les revendre ou de les distribuer; et
- p) l'investisseur reconnaît que certains frais et commissions peuvent être payés par la Société dans le cadre du placement.

ANNEXE B**COLLECTE INDIRECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

En achetant des unités, l'investisseur reconnaît que la Société et les placeurs pour compte, ainsi que leurs représentants et conseillers respectifs, peuvent recueillir, utiliser et divulguer le nom de l'investisseur et d'autres informations personnelles identifiables (y compris son nom, son lieu de résidence, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse électronique et la valeur totale des unités qu'il a achetées) (les « **informations** »), aux fins (i) de satisfaire aux exigences légales, réglementaires, boursières et d'audit, et comme le permet ou l'exige par ailleurs la loi ou la réglementation, et (ii) d'émettre des relevés de propriété dans le cadre d'un système d'enregistrement direct ou d'un autre système d'inscription en compte électronique, ou des certificats pouvant être émis, le cas échéant, représentant les actions ordinaires et les bons de souscription (sous-jacents aux unités) à émettre à l'investisseur. Les renseignements peuvent également être divulgués par la Société à : (i) aux bourses, (ii) aux autorités fiscales et (iii) à toute autre partie impliquée dans le placement, y compris les conseillers juridiques, et peuvent être incluses dans des registres dans le cadre du placement. L'investisseur est réputé consentir à la divulgation des renseignements.

En achetant des unités, l'investisseur reconnaît que (A) les renseignements personnels le concernant seront divulgués aux autorités canadiennes compétentes en matière de réglementation des valeurs mobilières et pourront être rendues publiques conformément aux exigences des lois applicables en matière de valeurs mobilières et d'accès à l'information, et l'investisseur consent à la divulgation de ces renseignements personnels; (B) les renseignements personnels sont collectés indirectement par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par la législation sur les valeurs mobilières; et C) les renseignements personnels sont collectés aux fins de l'administration et de l'application de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable; et en achetant les unités, l'investisseur est réputé avoir autorisé cette collecte indirecte de renseignements personnels par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes.

L'investisseur peut contacter le fonctionnaire suivant de la province concernée pour toute question relative à la collecte indirecte de ces renseignements personnels par la Commission, à l'adresse, au numéro de téléphone et à l'adresse électronique (le cas échéant) indiqués ci-dessous :

Commission des valeurs mobilières de l'Alberta

Bureau 600, 250 - 5th Street SW

Calgary, Alberta T2P 0R4

Téléphone : 403-297-6454

Sans frais au Canada : 1-877-355-0585

Télécopie : 403-297-2082

Contact du fonctionnaire public concernant la collecte indirecte d'informations : Coordonnateur *FOIP*

Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique

C.P. 10142, Pacific Centre

701 West Georgia Street

Vancouver, Colombie-Britannique V7Y 1L2

Renseignements : 604-899-6854

Sans frais au Canada : 1-800-373-6393

Télécopie : 604-899-6581

Courriel : FOI-privacy@bcsc.bc.ca

Contact avec un fonctionnaire concernant la collecte indirecte d'informations : Demandes de renseignements *FOI*

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

500 - 400 St. Mary Avenue

Winnipeg, Manitoba R3C 4K5

Téléphone : 204-945-2561

Numéro gratuit au Manitoba : 1-800-655-5244

Télécopie : 204-945-0330

Contact avec le fonctionnaire public concernant la collecte indirecte d'informations : Directeur

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

85 Charlotte Street, Bureau 300

Saint John, Nouveau-Brunswick E2L 2J2

Téléphone : 506-658-3060

Sans frais au Canada : 1-866-933-2222

Télécopieur : 506-658-3059

Courriel : info@fcnb.ca

Contact officiel concernant la collecte indirecte d'informations : Directeur général et responsable de la protection de la vie privée

Office of the Superintendent of Securities Service Newfoundland and Labrador

C.P. 8700

Bâtiment de la Confédération 2e étage, bloc ouest Prince Philip Drive

John's, Terre-Neuve et Labrador A1B 4J6

Attention : Directeur des titres

Téléphone : 709-729-4189

Télécopie : 709-729-6187

Contact avec l'agent public concernant la collecte indirecte d'informations : Surintendant des valeurs mobilières

Commission des valeurs mobilières de la Nouvelle-Écosse

Bureau 400, 5251 Duke Street Duke Tower

C.P. 458

Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 2P8

Téléphone : 902-424-7768

Télécopie : 902-424-4625

Contact avec le fonctionnaire public concernant la collecte indirecte d'informations : Directeur exécutif

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20 Queen Street West, 22^e étage

Toronto, Ontario M5H 3S8

Téléphone : 416-593-8314

Sans frais au Canada : 1-877-785-1555 Télécopie : 416-593-8122

Courriel : exemptmarketfilings@osc.gov.on.ca

Contact avec l'agent public concernant la collecte indirecte d'informations : Responsable des demandes de renseignements

Division des services financiers et des consommateurs de l'Île-du-Prince-Édouard

95 Rochford Street, 4e étage Shaw Building

C.P. 2000

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard C1A 7N8

Téléphone : 902-368-4569

Télécopie : 902-368-5283

Contact avec l'agent public concernant la collecte indirecte d'informations : Surintendant des valeurs mobilières

Autorité des affaires financières et des consommateurs de la Saskatchewan

Bureau 601 - 1919 Saskatchewan Drive

Regina, Saskatchewan S4P 4H2

Téléphone : 306-787-5842

Télécopie : 306-787-5899

Contact avec le fonctionnaire public concernant la collecte indirecte d'informations : Directeur

Autorité des marchés financiers

800 Square Victoria, 22e étage

C.P. 246, tour de la Bourse

Montréal, Québec H4Z 1G3

Téléphone : 514-395-0337 ou 1-877-525-0337

Télécopieur : 514-873-6155 (dépôts seulement)

Télécopieur : 514-864-6381 (demandes confidentielles seulement)

Courriel : financementdessocietes@lautorite.qc.ca (pour les émetteurs qui sont des sociétés);
fonds_dinvestissement@lautorite.qc.ca (pour les émetteurs qui sont des fonds d'investissement)